

Si vous avez changé d'institution de prévoyance LPP, veuillez nous joindre une nouvelle attestation d'affiliation.

Veuillez cocher si aucun salaire soumis à l'AVS durant l'année.

Si vous avez changé d'assurance, veuillez nous indiquer le nom de la nouvelle compagnie d'asurance

si changement ->

si changement ->

Format de saisie:

756.XXXX.XXXX.XX

Déclaration des salaires versés par l'employeur à son personnel

Numéro d'affilié /IDE

Périodé de déclaration

Nom et adresse

Il est impératif d'indiquer, pour chaque assuré, le canton dans

lequel il exerce son activité lucrative, cette information étant
nécessaire à la facturation des cotisations dues aux allocations
familiales.

Page 1/1 Salaire brut AC 1

Maximum Fr 148'200.-- par année ou Fr 12'350.-- par mois.

dépasse Fr. 1'400 .-- par mois, ou Fr 16'800 .-- par année.

la déclaration annuelle des salaires.

Avant le 1.01.2016 le maximum était de Fr 126'000.-- par année ou Fr 10'500.-- par mois.

Le salaire brut soumis à cotisations de tous les employés doit figurer dans

Le revenu des personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite (65 et

64 ans) n'est soumis aux cotisations AVS/AI/APG que pour la part qui

Les personnes de plus de 64/65 ans sont exonérées.

Salaire brut AC 2 (assurance chômage de solidarité)
Les salaires dépassant la limite de Fr 148'200.-- par année ou Fr 12'350.-par mois sont soumis (norme valable dès le 01.01.2016).

Les périodes d'occupation de chaque assuré pour l'année concernée doit être indiquée de manière précise.

"A" lorsqu'il s'agit d'un salarié non parent de l'exploitant en ligne directe, ascendante ou descendante:

"B" lorsqu'il s'agit d'un salarié parent de l'exploitant en ligne directe, ascendante ou descendante.

Le numéro de sécurité sociale (NSS) est formé de 13 chiffres. Ce numéro personnel est indiqué sur votre carte d'assurance-maladie.

Catégorie Liste des membres du personnel Période d'activité Salaires bruts Canton d travail Début Fin Assurance Nom et prénom Année AVS/AI/APG AC II chômage jour mois jour moi

Montant total des salaires soumis/report Certifié exact et conforme à la LAVS et aux dispositions d'application

(cf mémento 2.01 , www.ahv-iv.ch/p/2.01.f)

Date: Timbre et signature:

Date et signature de l'employeur obligatoire sur la déclaration de salaire